

Stationner malin à Annemasse

EN CHOISSANT LA BONNE FORMULE



LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT

Page 2

JE ME GARE POUR QUELQUES MINUTES OU QUELQUES HEURES

Page 4

LE PLAN DE STATIONNEMENT

Page 6

J'HABITE OU JE TRAVAILLE À ANNEMASSE

Page 8



www.annemasse.fr



À Annemasse, chacun a sa place

À Annemasse, chaque usager peut, selon ses besoins, son usage, ses envies ou ses habitudes, stationner simplement et rapidement. L'offre de stationnement est bien supérieure à celle d'autres villes de même taille. Sept parkings couverts ou clos de surface, pour un total de plus de 2 231 places, sont disponibles pour desservir un centre-ville attractif et dynamique.

Il y a de plus en plus d'habitants et de personnes qui travaillent à Annemasse, et donc de plus en plus de véhicules qui doivent y trouver une place. En complément des actions conduites par la Ville d'Annemasse et Annemasse Agglo pour développer un système de déplacement efficace qui favorise les modes doux, l'offre de stationnement doit donc s'adapter aux besoins des habitants, des professionnels ou des simples usagers. Dans le centre-ville, où l'espace est rare, il faut organiser la disponibilité pour tous des places de stationnement sur la voirie. D'où la création d'une zone orange, dans l'hyper-centre, qui limite volontairement la durée de stationnement pour favoriser la rotation de plusieurs véhicules par jour sur une même place. Elle permet ainsi à ceux qui

veulent venir en voiture au centre-ville de trouver une place pour une courte durée. Une zone à proximité du centre aquatique Château Bleu permet une durée de stationnement privilégiée de 5 h. Une zone verte, en périphérie de l'hyper-centre, propose des stationnements de longue durée à la journée. Toutes ces zones sont gratuites entre 12 et 14 h, entre 19 h et 9 h, les dimanches

et jours fériés, et servent donc aussi aux riverains. Au fil du temps, en fonction des évolutions constatées dans la ville (création de Chablais Parc, ouverture de voies BHNS, arrivées du tramway et du Léman Express), des places de stationnement sont régulièrement créées ou supprimées en zone verte ou orange.



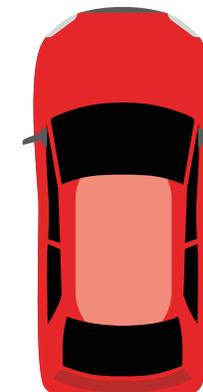
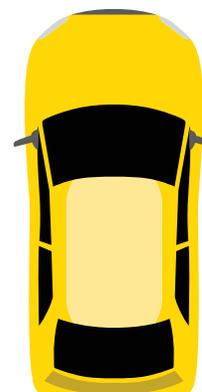
LE FORFAIT POST STATIONNEMENT

Depuis le premier janvier 2018, Annemasse comme les 800 villes de France possédant du stationnement payant sur voirie, a mis en œuvre la réforme nationale de la dépenalisation du stationnement. Une réforme qui remplace l'amende de police par un « Forfait Post Stationnement (FPS) » en cas de défaut ou d'insuffisance de paiement. Ce FPS est égal au montant du tarif maximum applicable sur la zone où se gare l'automobiliste.

Vous ne payez pas votre redevance à l'horodateur : l'agent de surveillance qui constate l'absence de paiement vous applique un FPS de 30 €. Vous dépassez la durée de stationnement : l'agent de surveillance qui constate une insuffisance de paiement vous applique un FPS de 30 € auxquels est soustrait le montant déjà acquitté. L'objectif visé est l'indispensable rotation des véhicules stationnés pour toujours trouver où se garer en centre-ville pour une petite course.

A SAVOIR

SI JE SOUHAITE ME GARER PLUS DE DEUX HEURES, IL VAUT MIEUX PRIVILÉGIER LES PARKINGS COUVERTS.



À ANNEMASSE, LE FPS EN VIGUEUR EST DE 30 €.

Les contrevenants qui paient leur FPS dans les 96 h bénéficient d'une minoration de 13 €, ce qui ramène le FPS à 17 €. Le stationnement déjà payé est en outre déduit du montant.

Pour stationner en centre-ville pour une durée supérieure à 2 h, il vaut donc mieux utiliser les parkings couverts et clos de surface qui ne sont pas concernés par la réforme nationale. Gratuits la première demi-heure, ils garantissent des tarifs proportionnés à la durée effective de stationnement par quart d'heure.

Se garer pour quelques minutes ou quelques heures...

Pour faire votre shopping, vous rendre à un rendez-vous en centre-ville, plusieurs solutions s'offrent à vous en fonction de la durée de stationnement dont vous avez besoin.

SI VOUS RESTEZ MOINS DE 2 H

Dans les rues de l'hyper-centre (zone orange), le stationnement est payant tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h (sauf dimanche et jours fériés). La durée de stationnement privilégiée est de 2 h maximum, au-delà vous n'avez pas intérêt à stationner sur ces places.

A SAVOIR

DE 7 H À 11 H, LES PLACES DE LIVRAISON SONT RÉSERVÉES AUX LIVRAISONS : 49 EN ZONE ORANGE ET 3 EN ZONE VERTE. ELLES SONT ACCESSIBLES À TOUS APRÈS 11 H. ELLES SONT PAYANTES (DE 11 H À 12 H ET DE 14 H À 19 H) OU GRATUITES (ENTRE MIDI ET DEUX ET LA NUIT DE 19 H À 7 H).



TARIFS ZONE ORANGE

20 min.....0,50 €
1 h.....2,10 €
2 h.....4,20 €

2 h 10.....6 €
2 h 20.....8 €
2 h 30.....17 €
3 h.....30 €

Attention au-delà de 2 h, le tarif est volontairement dissuasif et il vaut mieux stationner dans l'un des sept parkings couverts ou clos de surface car vous ne payerez que le temps réellement consommé et ne vous exposerez pas au Forfait Post Stationnement (FPS).

30 minutes
GRATUITES

DANS LES SEPT PARKINGS COUVERTS ET CLOS DE SURFACE

1 ticket d'1h
DE STATIONNEMENT OFFERT

À RÉCUPÉRER AUPRÈS DES COMMERÇANTS PARTENAIRES

2h DE STATIONNEMENT GRATUIT LE DERNIER SAMEDI DU MOIS

EN CENTRE-VILLE DANS LES 3 PARKINGS SOUTERRAINS (PLACE LIBÉRATION, HÔTEL DE VILLE-MONTESSUIT, CHABLAIS PARK) ET LE PARKING EN SILO DE LA GARE.

SI VOUS NE SAVEZ PAS EXACTEMENT DE COMBIEN DE TEMPS VOUS AVEZ BESOIN

Optez directement pour l'un des sept parkings clos de surface ou couverts, vous ne payerez que le temps consommé, d'autant plus que les 30 premières minutes sont gratuites et que les tarifs sont calculés par tranche de 15 minutes et non à l'heure.

A SAVOIR

LES TARIFS DES PARKINGS COUVERTS SONT MOINS CHERS QUE CEUX DES PARKINGS DE SURFACE ET DE LA ZONE ORANGE. *

* Ainsi 2 h = 3,80 € dans un parking souterrain, 4,60 € dans un parking de surface, 4,20 € dans la rue en zone orange.

SI VOUS RESTEZ 5 H MAXIMUM

Stationnez sur le parking du centre aquatique Château Bleu.

TARIFS

30 min.....0,50 €
1 h.....1,10 €
2 h.....2,10 €
3 h.....3,10 €
4 h.....4,10 €
5 h.....5,70 €

5 h 10.....6 €
5 h 20.....8 €
5 h 30.....17 €
6 h.....30 €

Stationnement payant tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h (sauf dimanche et jours fériés). Durée de stationnement privilégiée 5 h.

POUR VOUS GARER LE SOIR QUELQUES HEURES DANS UN PARKING SÉCURISÉ

Si vous souhaitez vous garer dans un parking couvert sécurisé : le parking Chablais Park et le parking de la Gare sont accessibles 24h/24 ; le parking Hôtel de Ville-Montessuit et le parking Libération sont accessibles jusqu'à 20 h.

AVEC UN DISQUE BLEU

Vous pouvez vous garer pendant une durée limitée gratuitement (dans la limite de l'utilisation de votre disque) sur l'une des 290 places des parkings disponibles en périphérie du centre-ville (voir plan en page 6 et 7) et dans les rues classées en zone bleue.

30 minutes
GRATUITES

TARIFS DES PARKINGS CLOS DE SURFACE

de 8 h à 20 h

Place du clos Fleury, Semard et place des Marchés

0 à 30 min...0 €
45 min....1,20 €
1 h.....1,80 €
1 h 15.....2,60 €
1 h 30.....3,30 €
1 h 45.....4 €
2 h.....4,60 €
1/4 sup.. 0,60 €
3 h 15.....7,60 €
1/4 sup.. 0,40 €
7 h 15.....14 €
1/4 sup.. 0,20 €
12 h.....17,80 €
Ticket perdu 20 €/j

Les parkings clos de surface sont gratuits la nuit de 20 h à 8 h du lundi au samedi et les dimanches et jours fériés.

30 minutes
GRATUITES

TARIFS PARKINGS COUVERTS

Libération, Hôtel de Ville - Montessuit, Chablais Park et Gare

de 8 h à 20 h	de 20 h à 8 h
0 à 30 min...0 €	0 à 30 min...0 €
45 min....1,20 €	45 min....1,20 €
1 h.....1,50 €	1 h.....1,50 €
1 h 15.....2,20 €	1 h 15.....2,20 €
1 h 30.....2,80 €	1 h 30.....2,80 €
1 h 45.....3,30 €	1 h 45.....3,30 €
2 h.....3,80 €	2 h.....3,80 €
1/4 sup.. 0,80 €	1/4 sup.. 0,30 €
3 h.....7 €	4 h 30.....6,80 €
1/4 sup.. 0,30 €	1/4 sup.. 0,10 €
7 h 15... 12,10 €	5 h.....7 €
1/4 sup.. 0,20 €	De 5 h à 12 h 7,60 €
12 h.....15,90 €	12 h.....15,90 €

Ticket perdu 20 €/j

J'habite ou je travaille dans le centre-ville d'Annemasse, où puis-je me garer ?

SI VOUS RESTEZ UNE JOURNÉE

Optez pour les rues en zone verte éloignées de l'hyper-centre.

TARIFS ZONE VERTE

30 min.....0,50 €	6 h.....5 €
1 h.....1,10 €	7 h.....5,30 €
2 h.....2,10 €	7 h 10.....6 €
3 h.....3,10 €	7 h 20.....8 €
4 h.....4 €	7 h 30.....17 €
5 h.....4,60 €	8 h.....30 €

Stationnement payant tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h (sauf dimanche et jours fériés). Stationnement limité à la journée.



PENSEZ ABONNEMENT !

Plusieurs types d'abonnement sont proposés pour les résidents, pour ceux qui travaillent à Annemasse ou les autres usagers.

UN ABONNEMENT SPÉCIAL POUR LES RÉSIDENTS ▶

Pour les habitants du centre-ville où le stationnement sur voirie est payant, un abonnement résidentiel est proposé pour se garer sur les places situées dans les rues classées en zone verte.

ABONNEMENT MENSUEL = 22,50 € par mois

ABONNEMENT ANNUEL = 244 €

FORFAIT SEMAINE = 15 €

Pour se garer la nuit seulement, c'est gratuit dans la rue après 19 h et avant 9 h.

POUR LES AUTRES USAGERS QUE LES RÉSIDENTS, UN ABONNEMENT POUR STATIONNER EN ZONE VERTE À TARIF RÉDUIT ▶

PARKINGS COUVERTS

POUR LES HABITANTS DU CENTRE-VILLE ET LES ACTIFS TRAVAILLANT À ANNEMASSE ▼

Des abonnements sur mesure selon vos besoins (disposer d'une place pour la journée seulement, pour la nuit seulement, etc.) sont aussi proposés dans les quatre parkings couverts Libération, Hôtel de Ville - Montessuit, Chablais Park et Gare.

TARIFS PARKINGS COUVERTS

Libération, Hôtel de Ville - Montessuit,
Chablais Park et Gare

FORFAIT SEMAINE = 39 €

ABONNEMENT MENSUEL 24H/24H = 83 €

ABONNEMENT ANNUEL 24H/24H = 914 €

ABONNEMENT MENSUEL NUIT = 35 €

ABONNEMENT ANNUEL NUIT = 400 €

ABONNEMENT MENSUEL JOUR = 72 €

ABONNEMENT ANNUEL JOUR = 793 €

ABONNEMENT NUIT & WEEK-END = 295 €

ABONNEMENT MENSUEL MOTO = 35 €

ABONNEMENT ANNUEL MOTO = 402 €

TARIFS COMPLÉMENTAIRES ET SPÉCIFIQUES

AU PARKING DE LA GARE

TARIF PLAFOND POUR 24 HEURES = 20 €

TARIF HORAIRE AU-DELÀ DE 24 HEURES = 0,70€/heure

FORFAITS

FORFAIT WEEK-END

(DU VENDREDI 18 H AU LUNDI 10 H) = 35€

FORFAIT 48 HEURES = 35€

FORFAIT 72 HEURES = 50€

FORFAIT SEMAINE = 50€

FORFAIT JOUR SUPPLÉMENTAIRE = 7€/jour

ABONNEMENT MENSUEL = 39 €

ABONNEMENT TRIMESTRIEL = 111 €

ABONNEMENT SEMESTRIEL = 210 €

ABONNEMENT ANNUEL = 389 €

FORFAIT SEMAINE = 15 €

POUR LES AUTRES USAGERS ▼

Des abonnements sont possibles dans les quatre parkings couverts Libération, Hôtel de Ville-Montessuit, Chablais Park et parking de la Gare.

ABONNEMENT FORFAIT SEMAINE = 50 €

ABONNEMENT MENSUEL 24 H/24 = 110 €

ABONNEMENT ANNUEL 24 H/24 = 1200 €

ABONNEMENT MENSUEL JOUR = 95 €

ABONNEMENT ANNUEL JOUR = 1050 €

TROIS PARKINGS GRATUITS

Trois parkings gratuits existent aussi en périphérie du centre-ville, à 15 minutes de marche. ▼

PARKING DU CIRQUE
(au Perrier) = 91 places

PARKING DU BOULODROME
(près de Château Bleu) = 28 places

PARKING CHAMARETTE
(route d'Etrembières) = 193 places

▲ Attention, si vous laissez votre voiture plus de 8 jours, elle sera mise en fourrière.

Une voiture en libre-service 24h/24 près de chez vous : pensez Citiz !

Avec l'autopartage Citiz, vous profitez d'une voiture en libre-service, pour une heure, un jour ou plus.



C'est une solution économique si vous n'utilisez pas votre voiture tous les jours et si vous parcourez moins de 10 000 km par an.

Utilisation possible à partir de **2 € par heure + 0,35 € par km.**

Les voitures sont disponibles **24h/24h** et **7j/7j.**

Il existe actuellement trois stations : **une station rue du 8 mai 1945 ; deux stations avenue Emile Zola**, devant Annemasse Agglo et près de la gare.

Il y a quatre véhicules Citiz sur trois stations à proximité du réseau de transports en commun TAC.

LES ATOUTS DE LA VOITURE LIBRE-SERVICE

- La réservation est immédiate ou programmée
- Facturation au 1/4 d'heure et au kilomètre
- Vous ne payez que ce que vous consommez
- Votre place de parking est assurée au retour de votre trajet
- Tous les frais sont inclus dans votre location : essence, assurance, parking à la station, entretien et nettoyage
- C'est gratuit entre 23 h et 7 h



Retrouvez tous les tarifs sur alpes-loire.citiz.fr
04 76 24 57 25 - alpes-loire@citiz.fr
et sur la page du réseau TAC
www.reseau-tac.fr/autopartage

Le tramway et le Léman Express, mis en service fin 2019 à Annemasse, constituent de nouvelles alternatives aux déplacements en voiture.
Pour plus d'infos, www.tac-mobilites.fr / www.lemanexpress.ch/fr



UNE CARTE PRIVILÈGE POUR ACCÉDER AUX PARKINGS CLOS OU SOUTERRAINS 24H/24

La société SAGS délivre au niveau - 1 du parking Libération « une carte privilège ». Il s'agit d'une carte de paiement, gratuite et rechargeable sur toutes les caisses automatiques. Elle permet d'accéder librement aux parkings clos de surface et souterrains, de jour comme de nuit 24h/24h. L'entrée et la sortie du parking sont directes sans passer par les caisses automatiques de paiement.



PAYEZ AVEC LE TICKET MOBILE TIMO

SAGS propose « TIMO, le ticket mobile ». Plus besoin de se déplacer à l'horodateur pour récupérer votre ticket, vous payez votre stationnement en gérant votre temps à distance pour un prix au plus juste en entrant les coordonnées de votre véhicule dans une base de données. Prolongez ou arrêtez la durée de votre ticket mobile TIMO au gré de votre emploi du temps pour ne payer que le temps de stationnement au moyen d'un smartphone, d'un ordinateur ou d'un téléphone (serveur vocal) si besoin.



POUR SOUSCRIRE UN ABONNEMENT À SAGS

Pour une première demande d'abonnement, se rendre au guichet niveau moins -1 du parking Libération.

Un renouvellement peut ensuite être effectué en ligne sur www.sags.fr

A SAVOIR

POUR LES ARTISANS ET PROFESSIONNELS

POUR FACILITER LES DÉPLACEMENTS DES PROFESSIONNELS MOBILES* QUI EFFECTUENT DES INTERVENTIONS DE COURTE DURÉE DANS LE CENTRE-VILLE, UN ABONNEMENT MENSUEL SPÉCIAL A ÉTÉ CRÉÉ POUR EUX. IL LEUR DONNE ACCÈS À LA ZONE VERTE ET À LA ZONE ORANGE POUR 55 € PAR MOIS.

* serruriers, menuisiers, couvreurs, zingueurs, électriciens, plombiers-chauffagistes-frigoristes, dépanneurs/réparateurs (téléphonie, électronique, appareils médicaux, audio-visuel/informatique, électroménager, ascenseurs), peintres, ramoneurs, vitriers, prestations et soins à domicile.



POUR CONTESTER UN FORFAIT POST STATIONNEMENT

Vous pouvez contester le FPS, dans un délai d'un mois auprès de SAGS. Vous devez envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception ou déposer votre recours sur le site www.sags.fr.

En cas de décision défavorable, vous disposez d'un mois supplémentaire, avec paiement obligatoire, pour saisir la Commission du contentieux du stationnement payant (CCSP).

Plus d'infos sur : www.ccsp.fr

SAGS
Parking Libération
7 h 30 - 20 h
4 place de la Libération
04 50 83 31 75
www.sags.fr



Stationner Malin

— À ANNEMASSE —

1H DE STATIONNEMENT
OFFERTE CHEZ
VOS COMMERCANTS,
2H = 1,60€**

STATIONNEMENT
INFÉRIEUR À 30 MINUTES
GRATUIT*

2H DE STATIONNEMENT
OFFERTES LE DERNIER
SAMEDI DU MOIS***

GRATUITÉ SUR LA VOIRIE
ENTRE 12H & 14H



* dans les 5 parkings clos de surface (Place du Clos Fleury, Place des Marchés)
et souterrains (Place Libération, Hôtel de Ville-Montessut, Chablais Parc)
** voir les conditions auprès des commerçants partenaires
*** dans les 3 parkings souterrains Place Libération, Hôtel de Ville-Montessut, Chablais Parc

